



1

# **Texte provisoire soumis à l'AG des Verts NE du 20 février 2021**

2 **PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021-2024**

### 3 TABLE DES MATIERES

|    |    |   |    |
|----|----|---|----|
| 4  | 1  | AVANT-PROPOS                                  | 3  |
| 5  | 2  | AGRICULTURE                                   | 4  |
| 6  | 3  | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE         | 6  |
| 7  | 4  | BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | 8  |
| 8  | 5  | CULTURE                                       | 9  |
| 9  | 6  | FORMATION                                     | 10 |
| 10 | 7  | ÉCONOMIE ET FISCALITÉ                         | 13 |
| 11 | 8  | ENERGIE ET RESSOURCES                         | 16 |
| 12 | 9  | ÉQUITÉ SOCIALE ET INTÉGRATION                 | 19 |
| 13 | 10 | GOUVERNANCE                                   | 21 |
| 14 | 11 | SANTÉ   | 23 |
| 15 | 12 | COLLABORATIONS                                | 25 |
| 16 |    |   |    |

# 17 **1 Avant-propos**

18 Chères lectrices, chers lecteurs,

19 Vous avez sous les yeux un document essentiel pour les Verts Neuchâtelois. Le programme de  
20 législature est dépositaire du panorama complet qui oriente notre action politique pour les quatre  
21 prochaines années aux niveaux du canton et des communes.

22 Les pages qui suivent couvrent tous les thèmes politiques et sociétaux de la vie civile. Chaque  
23 chapitre a été rédigé par un de nos groupes de travail thématiques, au sein desquels nos membres  
24 se retrouvent, discutent et s'enrichissent du fruit de leurs débats.

25 Placé sur la table de chevet des élu-e-s, ce programme de législature est un outil. Qui veut  
26 connaître notre position sur une problématique, n'a qu'à choisir le chapitre qui lui est dévolu pour  
27 y trouver l'ensemble des points qui s'y rapportent. Des redites sont donc présentes pour les  
28 éléments transversaux qui impactent plusieurs thèmes et le lectorat nous le pardonnera.

29 En espérant que vous serez convaincu-e-s par la pertinence de notre vision politique, nous vous  
30 souhaitons une bonne lecture et une réflexion constructive.

## 31 **2 Agriculture**

32 **Pour une agriculture biologique, de proximité et sans OGM.**

### 33 **2.1 Promouvoir la consommation de produits bio,** 34 **locaux et de saison, de préférence issus du** 35 **commerce équitable**

36 Pour une réelle protection de la biodiversité et du climat, un véritable changement dans le système  
37 agro-alimentaire passera entre autres par une modification des habitudes de consommation, ainsi  
38 que par l'intérêt porté aux conditions de production. Les Verts s'engagent pour une consommation  
39 plus durable au travers de campagnes de sensibilisation auprès de la population et pour des labels  
40 attestant de la durabilité. Ils promeuvent aussi un étiquetage transparent.

### 41 **2.2 Réduire la consommation de produits d'origine** 42 **animale**

43 Les Verts militent pour une baisse de la consommation des produits d'origine animale. L'objectif  
44 est de réduire l'impact environnemental dû à leur production et, ce faisant, de permettre  
45 l'augmentation de la production agricole végétale destinée directement à l'humain : fruits,  
46 légumes, céréales, légumineuses, oléagineux, etc.

### 47 **2.3 Favoriser la vente directe et les circuits** 48 **d'approvisionnements courts**

49 Pour les Verts, la mise en contact directe des client-e-s avec les productrices et producteurs locaux  
50 est une évidence. De même, les Verts revendiquent des marges commerciales identiques pour les  
51 produits de même type, qu'ils proviennent de l'agriculture conventionnelle ou de l'agriculture  
52 biologique.

### 53 **2.4 Inciter l'utilisation de produits bio et de proximité** 54 **dans les cantines et les cuisines des établissements** 55 **appartenant à l'État ou subventionnés**

56 L'État doit se montrer exemplaire et appliquer des critères de durabilité lors de ses achats.  
57 L'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique et de proximité dans toutes les cantines  
58 et les cuisines des établissements subventionnés ou appartenant à l'État est un premier pas dans  
59 ce sens. Une telle démarche permettra de soutenir la production agricole biologique de notre  
60 canton tout en proposant une nourriture saine et équilibrée à nos enfants ainsi qu'au reste de la  
61 population. L'introduction d'un jour végétarien par semaine et d'un menu végétarien quotidien  
62 dans ces structures doit devenir la norme.

## 63 **2.5 Soutenir activement la reconversion vers une** 64 **agriculture biologique et la création d'initiatives** 65 **pour une agriculture contractuelle de proximité**

66 Le canton de Neuchâtel a fait de gros progrès en atteignant 35% des surfaces viticoles en bio à la  
67 fin de l'année 2020. Par contre, il peut mieux faire du côté des surfaces agricoles, où il n'atteint de  
68 loin pas la moyenne suisse. Pour ce faire, l'État doit proposer des formations complémentaires et  
69 promouvoir nettement les productions biologiques dans les formations de base. Une agriculture  
70 biologique et de proximité amène une meilleure protection de l'environnement. En évitant le  
71 recours aux produits de synthèse, elle nécessite moins d'intrants, et probablement moins de  
72 transports. Elle apporte également davantage de retombées pour les productrices et producteurs.

## 73 **2.6 Protéger les surfaces productives**

74 La conservation vitale de surfaces agricoles de qualité aussi étendues que possible est directement  
75 concurrencée par l'attribution opportuniste de surfaces supplémentaires à l'habitat, aux  
76 infrastructures et à l'industrie. En conséquence, leur maintien rend nécessaire une gestion  
77 parcimonieuse de l'espace, une densification de qualité des zones habitables, artisanales et  
78 industrielles existantes et la mise en valeur des friches industrielles.

## 79 **2.7 Instaurer une réduction de l'utilisation de produits** 80 **phytosanitaires**

81 Les pesticides et engrais de synthèse sont une source de pollution des sols, des eaux et de l'air. Ils  
82 constituent aussi une menace pour la biodiversité. Leur utilisation doit être réglementée,  
83 contrôlée et réduite au minimum. En application du principe de précaution, les produits dont la  
84 nocivité à court ou long terme est prouvée ou même seulement probable doivent être interdits  
85 immédiatement. Les Verts soutiennent l'interdiction ou pour le moins une réduction drastique de  
86 l'utilisation de produits phytosanitaires également hors zone agricole, comme en zone urbaine,  
87 dans les jardins familiaux et sur les terrains des collectivités publiques et parapubliques. Les  
88 drones d'épandage sont promus au vu de leur efficacité.

## 89 **2.8 Favoriser une production animale durable**

90 L'utilisation de produits médicamenteux (par exemple : antibiotiques) et de concentrés  
91 alimentaires importés doivent être réduits au strict minimum. Les Verts soutiennent une  
92 production animale basée sur les fourrages qui proviennent principalement du domaine agricole.

93

# 94 3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET 95 MOBILITE

## 96 Protéger le climat par une meilleure organisation du territoire et une mobilité durable

97 En 2017, nos déplacements représentaient 32% de nos émissions de CO2, majoritairement  
98 produites par les voitures de tourisme. Se déplacer à pied, à vélo et en train représentent les  
99 meilleures alternatives à la voiture : les émissions sont réduites de 95% pour le train et le vélo et  
100 de 100% pour les déplacements à pied. Les réseaux de mobilité douce et de transports publics  
101 doivent donc être développés pour une meilleure attractivité. De même, les zones d'urbanisation  
102 et d'emplois doivent être prévues et conçues pour favoriser les déplacements à pied, à vélo et en  
103 transports publics.

## 104 3.1 Promouvoir la mobilité douce et les transports 105 publics

106 50 % des trajets parcourus en voiture sont inférieurs à 5 km et pourraient être effectués à pied ou  
107 à vélo. N'étant considérés aujourd'hui que comme objets de loisir, les moyens de déplacement en  
108 mobilité douce doivent donc devenir des moyens de transport utilitaires. Tout déplacement de  
109 moins de 5 km doit être envisagé sans voiture. Pour ce faire, il est impératif de renforcer le  
110 développement de chemins pédestres et d'itinéraires cyclables performants, sécurisés et  
111 continus, compatibles avec les moyens de transports motorisés assimilables aux vélos. Ils  
112 permettent non seulement d'encourager les quidams à se déplacer avec des conséquences  
113 positives pour leur santé et l'écosystème et contribuent aussi à rendre notre cadre de vie agréable  
114 et attractif.

115 Pour accélérer le développement des réseaux pédestres et cyclables, un poste de délégué-e  
116 cantonal-e à la mobilité douce doit être créé et les moyens nécessaires à la réalisation de nouvelles  
117 pistes et trottoirs doivent être augmentés. De plus, un appui doit être proposé par le canton aux  
118 communes pour les inciter à mener des études sur les mobilités les plus adaptées à leur territoire.

119 Pour encourager la population à utiliser les transports publics au quotidien, la qualité du réseau  
120 doit être significativement améliorée, tant sur le territoire cantonal que dans les liaisons avec les  
121 cantons voisins. Un effort particulier doit être consenti pour la création d'un véritable RER  
122 neuchâtelois avec un renforcement significatif des cadences, des correspondances optimisées  
123 dans les gares et un matériel roulant confortable, adapté aux personnes à mobilité réduite. Le  
124 réseau de transports publics urbain et régional doit également évoluer pour devenir plus attractif.

125 Pour atteindre ces objectifs, les Verts souhaitent réduire significativement, voire supprimer les  
126 déductions fiscales cantonales pour les trajets domicile-travail. Les nouvelles recettes ainsi  
127 générées pourraient atteindre 30 millions de francs. Elles seraient utilisées en faveur du  
128 développement et de l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce.

## 129 3.2 Diminuer les transports individuels motorisés

130 Afin de diminuer le transport individuel motorisé, les Verts désirent concrétiser un ensemble de  
131 mesures, dont résulterait une réduction annuelle de 5% du trafic individuel motorisé à l'exemple  
132 de la ville de Neuchâtel. En font partie la limitation de la vitesse à 30 km/h dans les localités, le  
133 développement de zones de rencontre et zones piétonnes ainsi que des réseaux de transports  
134 publics et de mobilité douce.

135 Dans le but d'évaluer les effets de ces mesures, l'analyse de la pollution de l'air doit être améliorée  
136 à l'échelle du canton.

### 137 **3.3 Améliorer la qualité de vie dans les espaces publics** 138 **et les quartiers**

139 Les Verts revendiquent la création et l'entretien d'espaces végétalisés en milieu urbain. De tels  
140 jardins citadins permettent de réduire la température au sol et de lutter contre les îlots de chaleur.  
141 Bénéficier d'un espace vert à moins de cinq minutes à pied devrait être la règle. De plus, le tissu  
142 bâti devrait comprendre un arbre et un banc tous les 200m tandis que les nouveaux quartiers  
143 devraient répondre aux critères des quartiers durables.

### 144 **3.4 Densifier le bâti et améliorer les conditions de vie** 145 **en ville**

146 Se déplacer en transports publics c'est bien, mais repenser notre organisation du territoire pour  
147 réduire les besoins en déplacements, c'est mieux. Limiter le mitage du territoire et mieux  
148 organiser l'espace permettront de contenir le besoin grandissant d'infrastructures de transports.

149 Densifier le bâti dans les zones déjà construites est une priorité. Cela permet de réduire le mitage  
150 du territoire et le besoin en infrastructure de transport. Lors de tels projets de densification, les  
151 appartements sont principalement destinés à la classe moyenne et supérieure. Les Verts militent  
152 pour que l'ensemble des loyers restent abordables, y compris ceux des constructions récentes et  
153 des rénovations, par exemple en favorisant les coopératives d'habitation.

### 154 **3.5 Des plans d'aménagement locaux (PAL) plus** 155 **durables**

156 La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014 a entraîné une refonte de  
157 l'entier des planifications fédérale et cantonale. Le dernier maillon de la chaîne, le plus concret et  
158 le plus important, est le plan d'aménagement local (PAL) que chaque commune doit désormais  
159 réviser. Ce plan, accompagné d'un règlement, régit la manière dont une commune gère son espace.  
160 Un effort doit être consenti pour que les nouveaux plans soient plus écologiques, particulièrement  
161 en visant une mobilité réfléchie autour des piétons et des cyclistes, des quartiers durables, d'une  
162 plus grande efficacité écologique et des espaces publics accessibles à toutes et tous.

### 163 **3.6 Accompagner l'évolution du télétravail**

164 Le semi-confinement a permis à de nombreuses personnes de découvrir ou développer le  
165 télétravail. Cette pratique a ses avantages, mais également ses inconvénients auxquels il est  
166 important de prêter attention. Les Verts auront à cœur de suivre l'évolution des pratiques en  
167 considérant les aspects sociaux, environnementaux et économiques et veilleront aux respects des  
168 obligations légales des employeuses et employeurs envers leurs employé-e-s.

# 169 **4 BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE** 170 **L'ENVIRONNEMENT**

171 **Pour un environnement sain et une nature préservée.**

## 172 **4.1 Protéger la biodiversité dans le canton et renforcer** 173 **les écosystèmes**

174 La biodiversité est une ressource indispensable au maintien de la vie. Elle passe pourtant encore  
175 trop souvent au second plan lors des décisions politiques. Les Verts s'engagent à mieux ancrer la  
176 notion de la biodiversité dans la législation neuchâteloise. Les pâturages boisés, les milieux secs,  
177 les milieux humides et les cours d'eau sont des écosystèmes indispensables à la survie de  
178 nombreuses espèces et contribuent à notre qualité de vie. Leur préservation et leur revitalisation  
179 ainsi que leur mise en réseau sont une priorité.

## 180 **4.2 Améliorer et intensifier les contrôles de qualité de** 181 **l'air, de l'eau et des sols ; sanctionner de manière** 182 **plus efficace les différentes formes de pollution**

183 Malgré des lois contraignantes, les responsables de pollution passent encore trop souvent entre  
184 les gouttes ou ne sont pas suffisamment sanctionné-e-s. Les Verts continueront d'exiger que les  
185 lois soient simplement appliquées, sans passe-droits, sans régime généralisé de dérogations.

186 Les Verts encouragent également les initiatives visant à préserver la qualité des sols et portent  
187 une attention particulière à la pollution lumineuse et au bruit.

## 188 **4.3 Soutenir l'utilisation de bois local**

189 Le bois est un matériau de construction permettant de séquestrer du carbone et de remplacer des  
190 matériaux polluants, c'est pourquoi les Verts s'engagent pour que le canton construise en bois et  
191 qu'il subventionne les constructions en bois suisse.

192 De plus, l'utilisation du bois-énergie, en tant qu'alternative aux combustibles fossiles doit être  
193 favorisée dans le respect des écosystèmes forestiers.

## 194 **4.4 Réduire la pollution lumineuse**

195 De plus en plus on découvre que la pollution lumineuse impacte notre environnement et notre  
196 santé. Le Tribunal fédéral est déjà intervenu à plusieurs reprises pour limiter l'éclairage extérieur,  
197 toutefois aucun canton n'a clairement légiféré sur ce sujet. Avec l'exemple du Val-de-Ruz, devenu  
198 la plus grande commune de Suisse à éteindre son éclairage entre minuit et 4h45, le canton est bien  
199 placé être précurseur avec une réglementation sur l'éclairage extérieur.

200

## 201 **5 CULTURE**

202 **Pour l'ouverture et la diversité culturelle, sources de cohésion sociale.**

### 203 **5.1 Promouvoir l'accès à la culture**

204 Pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux activités culturelles du canton, les Verts  
205 demandent une meilleure information concernant les nombreuses offres de réductions et de  
206 passeports culturels à disposition. Une grande partie de la population potentiellement  
207 bénéficiaire ignore ces offres par manque de promotion, en particulier les jeunes, les personnes  
208 âgées et les migrant-e-s. L'agenda culturel en ligne de l'arc jurassien, mis en place par les actrices  
209 et acteurs culturel-le-s, mérite aussi un vrai soutien cantonal comme outil de promotion,  
210 d'ouverture et d'accès à la culture.

### 211 **5.2 Encourager et promouvoir les activités et la** 212 **diversité culturelle**

213 Une politique culturelle cantonale ambitieuse doit viser un soutien équitable des activités  
214 professionnelles et amateurs sur tout le territoire. Les quatre régions du canton constituent aussi  
215 notre diversité. Encourager et promouvoir la diversité culturelle suppose également une  
216 reconnaissance affirmée des créations non institutionnelles et des structures amateurs  
217 cantonales. La cohésion sociale passe aussi par la reconnaissance de la diversité. Les Verts  
218 demandent que cela se concrétise par des soutiens directs mais également, par exemple, en aidant  
219 les actrices et acteurs culturel-le-s à trouver des locaux appropriés à la pratique et au  
220 développement de leur art.

### 221 **5.3 Améliorer la reconnaissance professionnelle et la** 222 **rémunération des actrices et acteurs de la culture**

223 Les artistes et les travailleuses et travailleurs intermittent-e-s du spectacle n'ont pas de statut  
224 reconnu, malgré leurs cotisations aux assurances sociales. Les Verts proposent d'appuyer les  
225 démarches visant à établir un statut protégé pour les actrices et acteurs culturel-le-s  
226 professionnel-le-s et à instituer des rémunérations équitables pour tous leurs domaines d'activité.

### 227 **5.4 Allouer 1% du budget cantonal à la culture**

228 La part du budget cantonal allouée à la culture est très faible en comparaison suisse. Pour  
229 permettre des rémunérations équitables des actrices et acteurs culturel-le-s, de meilleures  
230 conditions et qualités de travail ainsi qu'une promotion engagée de la diversité culturelle, les Verts  
231 demandent donc qu'au moins 1% du budget de l'État soit attribué à l'encouragement des activités  
232 culturelles et à la création artistique. D'autre part, les grandes communes doivent également être  
233 incitées à assumer leur rôle dans le soutien aux activités culturelles.

234

## 235 **6 FORMATION**

236 **Pour renforcer l'égalité des résultats comme élément central de notre système de**  
237 **formation.**

### 238 **6.1 Offrir un cadre de vie adapté pour les enfants au** 239 **bénéfice de mesures de protection afin de leur** 240 **permettre de se développer de manière sereine**

241 Pour soutenir les familles rencontrant des difficultés, les Verts préconisent en premier lieu le  
242 développement d'un suivi ambulatoire afin de permettre dans la mesure du possible le maintien  
243 des enfants auprès de leurs proches. Les Verts militent également pour une politique forte en  
244 faveur des familles d'accueil. Un encadrement adéquat doit permettre aux enfants et aux jeunes  
245 de grandir sereinement et d'accéder à une formation secondaire.

246 Pour les situations nécessitant davantage de moyens, les Verts revendiquent un nombre suffisant  
247 de places en institutions, y compris pour l'accueil d'urgence des jeunes (16-18+ ans), afin  
248 d'accueillir les enfants retirés de leur famille et pour lesquels un placement en famille d'accueil  
249 n'est pas possible. L'État, qui a une responsabilité face à ces enfants, doit être à même de répondre  
250 aux situations d'urgence comme aux placements à moyen et long terme.

251 Finalement, les Verts souhaitent développer des alternatives adaptées aux jeunes. La mise à  
252 disposition de studios avec un accompagnement ambulatoire adéquat est l'une des mesures  
253 envisagées.

### 254 **6.2 Mettre à disposition des moyens suffisants pour** 255 **assurer l'encadrement des enfants à intégrer dans** 256 **l'école obligatoire**

257 L'école obligatoire doit être accessible à toutes et tous. Les Verts souscrivent pleinement à l'idée  
258 de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans des classes régulières. Les Verts  
259 s'investiront donc pour que les enseignant-e-s et autres professionnel-le-s concerné-e-s  
260 bénéficient de la formation et des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif et pour le  
261 développement de postes de travail. En scolarisant des enfants en situation de handicap dans des  
262 classes régulières et en soutenant efficacement les élèves sujets à des troubles associés, on permet  
263 à toutes et tous de vivre des expériences nouvelles et d'acquérir une ouverture d'esprit.

### 264 **6.3 Améliorer les conditions pour un enseignement de** 265 **qualité**

266 Garante d'une insertion plus aisée dans la vie professionnelle, une formation de qualité pour  
267 toutes et tous est étroitement liée aux conditions de travail des formateurs-trices et enseignant-  
268 e-s. Les Verts vont donc continuer à mettre l'accent sur l'encadrement nécessaire à un  
269 enseignement de qualité. Ils s'opposeront à toute mesure d'économie qui prêterait les  
270 personnes en formation et les conditions de travail des formateurs-trices et des enseignant-e-s.

## 271 **6.4 Intégrer l'art, la culture, le sport et la sensibilisation** 272 **aux enjeux écologiques dans le cursus scolaire**

273 L'école doit offrir un enseignement riche et diversifié, promouvant activement la créativité, le  
274 mouvement, le sens critique et la sensibilisation aux enjeux écologiques des années à venir, telle  
275 est la conviction des Verts.

276 Parce que la réalisation des objectifs de l'éducation et de la santé sont étroitement liés aux enjeux  
277 écologiques, les Verts estiment qu'il faut impérativement renforcer la place de l'éducation  
278 physique, des activités culturelles et de l'éducation au développement durable dans le cursus  
279 scolaire et s'opposer à toute velléité de diminuer les heures dans les branches concernées.

## 280 **6.5 Éduquer la jeunesse à la bonne utilisation des outils** 281 **numériques**

282 Pour le bien-être et la santé de l'enfant et du jeune, les Verts soutiennent les recommandations du  
283 service de santé, de l'enfance et de la jeunesse suisse (SSEJ) concernant le temps d'exposition aux  
284 écrans

285 Les Verts estiment que la promotion de l'activité physique et de la santé doit viser tous les âges.  
286 Les Verts s'engageront également pour une vie avec peu d'écran, causes de perturbations de plus  
287 en plus répandues du sommeil.

288 Les Verts n'ignorent cependant pas que le monde professionnel va radicalement changer. Il est  
289 donc primordial de s'y préparer. Les nouvelles générations devront notamment maîtriser la  
290 technologie numérique. L'école peut jouer un rôle plus actif dans la formation aux outils  
291 numériques. Les Verts préconisent donc un accompagnement de l'enfant, adapté à son âge,  
292 permettant la découverte de multiples logiciels, libres et propriétaires, qui lui seront utiles dans  
293 son cursus scolaire et professionnel. Cet accompagnement devra évidemment intégrer la  
294 prévention aux diverses dérives inhérentes à l'utilisation des outils numériques.

## 295 **6.6 Promouvoir, encourager et soutenir la création de** 296 **places d'apprentissage en entreprise**

297 Il est nécessaire aujourd'hui de revaloriser la formation duale auprès des futur-e-s apprenant-e-s  
298 et de la redynamiser auprès des entreprises formatrices. Il est urgent d'élargir l'offre en places,  
299 aussi bien dans la filière du certificat fédéral de capacité (CFC) que dans celle encore trop  
300 marginale de l'attestation de formation professionnelle (AFP), afin que tous les jeunes qui  
301 terminent leur cursus obligatoire, quelle que soit la section dont ils proviennent, puissent  
302 s'engager dans une voie de formation et avoir un projet d'avenir. Les Verts demandent  
303 l'allègement des charges administratives des maîtres-ses d'apprentissage dans le but de les  
304 encourager à engager des apprenti-e-s et de leur permettre de consacrer plus de temps à la  
305 formation pratique.

306 **6.7 Harmoniser les bourses d'études avec les autres**  
307 **cantons et les adapter à la situation actuelle**

308 Il est indispensable d'harmoniser les bourses d'études en comparaison des autres cantons,  
309 Neuchâtel étant malheureusement mauvais élève en la matière. Il faut donner les moyens à toute  
310 personne qui en a les capacités et la volonté, indépendamment de son statut social, de suivre la  
311 formation à laquelle elle aspire. Il est également important de pouvoir diminuer par ce biais le  
312 nombre de personnes en formation émergeant à l'aide sociale en incitant les employeuses et les  
313 employeurs à développer des emplois jeunes compatibles avec les horaires d'étude.

314

## 315 **7 ÉCONOMIE ET FISCALITÉ**

316 **Pour une économie verte, sociale et solidaire.**

### 317 **7.1 Reconstruire l'économie par une relance post-Covid** 318 **orientée vers la durabilité**

319 La pandémie de Covid-19 dresse un nouveau défi gigantesque au niveau de l'économie et de la  
320 fiscalité. Pour les Verts, il s'agit dans un premier temps de rassurer les actrices et les acteurs  
321 économiques et de les soutenir pour que le trou d'air ne leur soit pas fatal. Dans un deuxième  
322 temps un plan de relance s'impose. Celui-ci oblige l'État à saisir l'opportunité d'établir dans la  
323 durée une économie enfin circulaire en privilégiant les entreprises qui se conforment aux  
324 principes de l'éco-conception, de durabilité, de la réparabilité, du réemploi et cela dans tous les  
325 secteurs. Le financement ne doit pas être un obstacle. D'une part, les entreprises non impactées  
326 et les contribuables les plus aisés doivent faire preuve de solidarité, d'autre part l'État ne doit pas  
327 avoir peur d'emprunter, même s'il faut déroger pour cela au mécanismes de maîtrise des finances.  
328 En effet, les investissements et subventions auxquels on renonce maintenant seront démultipliés  
329 à terme en coûts sociaux.

### 330 **7.2 Assurer les infrastructures cadres**

331 Les autorités doivent assurer un réseau postal efficace, des services financiers simples et  
332 accessibles, l'accès garanti à des télécommunications modernes et performantes, une qualité de  
333 raccordement au réseau électrique permettant la production d'énergie décentralisée et un  
334 maillage optimal des transports publics.

### 335 **7.3 Encourager et soutenir les entreprises en fonction** 336 **de critères sociaux et environnementaux**

337 Les aides dans le cadre de la promotion économique endogène doivent être liées à des critères  
338 stricts issus du développement durable, notamment en matière d'engagement d'apprenti-e-s, de  
339 respect des conditions salariales d'une CCT, d'efficacité énergétique ou de protection des  
340 ressources naturelles et du climat. Il s'agit également d'imaginer de nouveaux systèmes de  
341 subventionnement respectueux de ces critères, permettant notamment aux entreprises de  
342 s'engager dans une activité plus écologique, même si celle-ci devait générer une perte/baisse  
343 temporaire de leurs revenus. Le revenu de transition écologique semble être un outil adéquat  
344 pour ce faire.

### 345 **7.4 Développer la formation et les emplois liés à** 346 **l'efficacité énergétique et aux énergies** 347 **renouvelables**

348 Des dizaines de milliers d'emplois doivent être créés dans les domaines des économies et de  
349 production d'énergie renouvelable décentralisée. Dans ces domaines clefs, l'État doit soutenir la  
350 formation initiale et continue ainsi que la réorientation professionnelle.

## 351 **7.5 Lutter contre l'obsolescence programmée de** 352 **certains produits de consommation**

353 Actuellement, de nombreux produits de consommation courante sont fabriqués de manière à  
354 avoir une durée de vie très limitée dans le temps. Cette pratique a pour conséquence d'augmenter  
355 le volume de déchets et pénalise consommatrices et consommateurs, piégé-e-s par le système. Il  
356 est donc temps de combattre l'obsolescence programmée et de modifier les habitudes de  
357 consommation. Les Verts neuchâtelois soutiennent toutes les initiatives allant dans ce sens, telles  
358 que les ateliers de réparation, les trocs, les éco-débarras et les magasins en vrac, mais aussi  
359 l'adoption d'autres mesures de promotion de la réparation (p. ex. exonération de la TVA pour les  
360 activités de réparation ou déduction fiscale en cas de réparation d'un bien au lieu de son  
361 remplacement).

## 362 **7.6 Encourager l'économie circulaire**

363 L'économie circulaire vise la production des biens et services tout en limitant fortement la  
364 consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non  
365 renouvelables. L'État doit s'engager pour l'économie circulaire valorisant la réutilisation de  
366 matières premières, notamment auprès des entreprises actives dans le domaine de la  
367 construction.

## 368 **7.7 Promouvoir une fiscalité écologique équitable** 369 **socialement**

370 Les principes de la fiscalité neuchâteloise sont subordonnés au cadre fédéral qui ne leur octroie  
371 que peu de marge de manœuvre. Ils doivent cependant être adaptés pour être plus écologiques et  
372 solidaires. Il convient dans ce cadre de privilégier également les crédits d'impôts, dont bénéficient  
373 tous les contribuables quels que soient leurs revenus, et non pas uniquement les déductions  
374 fiscales qui touchent essentiellement les classes sociales aisées. La fiscalité doit par ailleurs  
375 encourager les comportements responsables : télétravail, horaires flexibles, déplacements à pied,  
376 à vélo et en transports publics, ainsi que l'autopartage. Les déductions pour l'utilisation d'un  
377 véhicule sont par exemple trop avantageuses pour les automobilistes et n'incitent pas  
378 suffisamment à utiliser les transports publics. Les entreprises doivent être responsabilisées vis-  
379 à-vis des déplacements de leur personnel, notamment en élaborant des plans de mobilité, et  
380 encouragées à facturer les places de parc mises à leur disposition. Une réforme fiscale écologique  
381 et sociale des entreprises doit également être mise en place progressivement.

## 382 **7.8 Orienter les investissements de la caisse de** 383 **pensions vers des projets écologiquement et** 384 **socialement responsables**

385 Pour ne plus subir les aléas des marchés, la politique de la caisse de pension de l'État doit  
386 s'orienter vers des investissements responsables du point de vue écologique, économique et  
387 social, privilégiant des rendements stables à long terme et, idéalement, dans le Canton.

388 **7.9 Renforcer le poids des critères du développement**  
389 **durable dans les achats publics et l'octroi de**  
390 **concessions d'usage du domaine public**

391 Des critères écologiques et sociaux doivent être appliqués par l'État, dans le cadre de ses achats  
392 et être généralisés et étendus aux institutions parapubliques et subventionnées. La loi sur l'action  
393 publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) ne doit pas rester lettre morte. L'action  
394 publique se doit d'être exemplaire dans ce domaine en soutenant des productions écologiquement  
395 et socialement responsables. Il s'agit également pour l'État d'avoir recours à des labels  
396 écologiques supplémentaires lors des appels d'offres publiques et de n'octroyer des concessions  
397 ou des autorisations pour l'utilisation du domaine qu'à des entreprises et organisations dont les  
398 projets s'inscrivent pleinement dans le respect du développement durable.

399

## 400 **8 ENERGIE ET RESSOURCES**

401 **Pour un engagement concret en faveur du climat et de la sortie de l'énergie nucléaire.**

### 402 **8.1 Sortir des énergies fossiles**

403 Créer le service cantonal de la protection du climat chargé de la mise en œuvre du plan climat.

404 Mettre en place des mesures incitatives (prix, subventions) ou contraignantes (lois et règlements)  
405 pour éviter les chauffages à gaz et mazout dans les nouveaux bâtiments et accélérer leur  
406 remplacement par des énergies renouvelables dans les bâtiments existants.

407 Mettre en place des mesures de communication pour inciter les propriétaires de bâtiments  
408 chauffés au gaz ou au mazout à passer aux énergies renouvelables lors du prochain remplacement  
409 de chaudière.

410 Mettre en place des planifications énergétiques ambitieuses à l'échelle du canton et des  
411 communes en favorisant les réseaux de chaleur à distance alimentés par des énergies  
412 renouvelables et des rejets thermiques ainsi que les énergies renouvelables décentralisées.

413 Réduire les dépenses pour les énergies fossiles et ainsi renforcer la situation économique de notre  
414 région.

415 Promouvoir un parc automobile cantonal neutre en carbone.

416 Soutenir la mise en place des systèmes de chauffage des bâtiments renouvelables, neutres en  
417 carbones et efficaces, tels que les pompes à chaleur, le bois, le solaire thermique et le chauffage à  
418 distance.

419 Créer des postes de délégué-e-s à l'énergie au niveau régional partagés entre plusieurs communes.  
420 Les économies réalisées, notamment sur la facture énergétique des bâtiments et une incitation  
421 cantonale permettront de financer ce poste.

### 422 **8.2 Sobriété énergétique**

423 L'énergie la plus écologique est l'énergie qui n'est pas consommée.

424 Exploiter l'énorme potentiel d'économies d'énergie (électricité, chaleur, carburants) disponible.

425 Interdire les rabais financiers pour les gros consommateurs d'énergie.

426 Introduire une tarification progressive de l'énergie.

427 Éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit, et réduire ses besoins en électricité en baissant  
428 l'intensité lumineuse et en assainissant le réseau.

429 Repenser la mobilité et l'aménagement du territoire de façon responsable afin de favoriser les  
430 déplacements courts et privilégier la mobilité douce, les transports publics, le co-voiturage ou  
431 encore l'auto-partage.

432 Interdire la publicité sur l'espace public autre que pour la culture, le sport et la promotion de la  
433 santé.

434 Promouvoir les bonnes pratiques dans l'usage de l'informatique : limiter le recours au streaming,  
435 vider sa boîte mail, utiliser des stockages de données locaux, ne pas laisser plusieurs fenêtres  
436 ouvertes etc.

437 Promouvoir un droit à la non-connexion.

### 438 **8.3 Efficacité énergétique**

439 Systématiser et accélérer l'assainissement énergétique des bâtiments (privés et publics) au  
440 moyen d'incitations positives.

441 Mettre en place des plans d'assainissement communaux.

442 Soutenir les privés dans la transition énergétique via le fond communal de l'énergie et  
443 l'augmentation des moyens financiers cantonaux mis à leur disposition.

444 Introduire des mesures incitatives pour orienter l'achat de produits électroménagers ayant la  
445 meilleure efficacité énergétique. Ces mesures doivent toucher aussi bien les locataires que les  
446 propriétaires avec une surcharge administrative limitée.

447 Développer la fibre optique et ses alternatives efficaces permettant une offre universelle d'accès  
448 à internet pour une consommation d'énergie minimale.

### 449 **8.4 Développement des énergies renouvelables**

450 Accélérer la transition énergétique en favorisant les énergies renouvelables.

451 Doubler les fonds à disposition du fonds cantonal d'énergie afin de soutenir de façon efficace et  
452 équitable les investissements nécessaires des propriétaires.

453 Demander aux autorités cantonales et communales de se fournir exclusivement en énergie  
454 renouvelable et de prendre les mesures nécessaires au développement de sources  
455 d'approvisionnement locales et durables, dans le but d'atteindre l'indépendance énergétique.

456 Augmenter la production d'énergies renouvelables via la promotion du chauffage à distance issu  
457 de la valorisation des déchets et de bois local, ainsi que le développement massif de l'énergie  
458 solaire PV et thermique et l'exploitation du bois local pour la fabrication de pellets.

459 Investir dans la production d'énergie locale.

460 Systématiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les toits et parkings qu'ils soient  
461 privés ou publics et, à terme, sur les façades des bâtiments.

462 Développer les circuits courts et l'autoproduction d'énergie : produire de l'énergie via des  
463 panneaux solaires sur le toit, les façades ou la place de parc, stocker l'énergie non utilisée dans la  
464 batterie de la voiture, utiliser l'énergie stockée la nuit.

## 465 **8.5 Ressources et énergie grise**

466 Mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques pour  
467 économiser l'énergie.

468 Privilégier les constructions en bois local, plutôt qu'en ciment ou en métal.

469 Valoriser la qualité et durabilité des produits et combattre l'obsolescence programmée.

470 Utiliser des matériaux recyclables et locaux, par opposition aux matériaux d'origines fossiles,  
471 facilement inflammables et difficilement recyclables.

472 Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de tout objet, y compris les impacts  
473 environnementaux et l'énergie grise nécessaire à l'extraction de ses matières premières, sa  
474 transformation, sa fabrication, son emballage, son transport, sa phase d'utilisation, son entretien,  
475 son recyclage et enfin son élimination.

476 Publier la liste des lieux où les objets peuvent être réparés et inciter les communes à mettre en  
477 place des lieux d'échange d'objets encore utilisables, (p.ex. dans les déchetteries)

478 Réduire drastiquement la production de plastique (suremballage, suppression des plastiques à  
479 usage unique, ...).

480 Interdire les contenants à usage unique pour la vente à l'emportée et lors des manifestations  
481 publiques.

482 Mettre en place des filières locales efficaces de récolte, de tris et de recyclage des déchets.

483

## 484 **9 ÉQUITÉ SOCIALE ET INTÉGRATION**

485 **Pour un État social fort qui protège les plus faibles.**

### 486 **9.1 Offrir le choix d'un modèle de vie - Promouvoir le** 487 **recours au temps partiel pour les hommes**

488 Afin d'offrir la pleine liberté aux familles de s'organiser comme elles le désirent, plusieurs mesures  
489 sont à mettre en place, comme le développement de places d'accueil en nombre suffisant et aux  
490 horaires adaptés aux nouvelles exigences en matière de flexibilité de l'horaire de travail, la  
491 promotion du temps partiel pour les hommes et les femmes à tous les niveaux hiérarchiques, ainsi  
492 que le soutien aux structures innovatrices visant l'entraide entre différents acteurs de la société.

493 Le temps partiel n'a pas seulement des bienfaits sociaux, mais également économiques et  
494 écologiques. Il convient de permettre l'accès facilité au temps partiel pour les personnes qui le  
495 souhaitent, ceci sans effet pénalisant en termes de carrière et de couverture sociale.

### 496 **9.2 Permettre aux parents de s'impliquer dans** 497 **l'éducation de leurs enfants en mettant en œuvre un** 498 **congé parental ouvert aux mères et aux pères, y** 499 **compris pour les adoptions**

500 Afin de permettre une réorganisation de la famille, il est essentiel d'offrir la possibilité aux deux  
501 parents de s'impliquer dans l'éducation des enfants dès leur plus jeune âge. La mise en œuvre d'un  
502 congé parental partagé entre les deux parents, sur le modèle des pays nordiques, est essentielle  
503 et urgente. Si cette mesure n'est pas applicable actuellement au niveau cantonal, notre canton doit  
504 prendre les devants et mener avec d'autres ce combat au niveau national.

### 505 **9.3 S'engager pour la parité entre les femmes et les** 506 **hommes**

507 Les femmes sont encore en moyenne moins bien payées que les hommes, elles sont moins  
508 nombreuses en politique, moins présentes dans les médias, peu représentées dans les postes au  
509 sommet de la hiérarchie, en entreprise comme en politique. Par contre, ce sont elles qui prennent  
510 en majorité soin des enfants, des personnes âgées, des tâches ménagères et qui occupent la  
511 plupart des postes à temps partiel. Il faut absolument prendre des mesures pour arriver à une  
512 égalité de fait entre femme et homme, notamment en combattant les nombreux préjugés véhiculés  
513 partout, ainsi qu'en permettant une meilleure conciliation famille-travail pour les deux genres.

514

515 **9.4 Consolider la politique d'intégration des étrangères**  
516 **et étrangers et combattre les discriminations qui**  
517 **perdurent**

518 Sur le marché du travail comme dans le reste de la société, les étrangères et étrangers sont encore  
519 confrontés à de nombreuses discriminations. Il est essentiel de se pencher sur les formes de ces  
520 discriminations, ainsi que sur les moyens d'y remédier. Pionnière, la politique cantonale  
521 d'intégration doit continuer d'innover et de trouver de nouvelles solutions prenant notamment  
522 en compte les spécificités des nouvelles catégories de migrant-e-s. Un enjeu particulier est  
523 représenté par l'intégration des réfugié-e-s, et tout particulièrement des mineur-e-s non  
524 accompagné-e-s ou en famille.

525 **9.5 Accorder des droits aux familles arc-en-ciel et**  
526 **assurer ceux des LGBTIQ**

527 Le terme de familles "arc-en-ciel" désigne une famille dans laquelle un parent, au moins, est  
528 homosexuel, bisexuel, intersexe ou transgenre. Ces familles n'ont pour le moment que peu de  
529 droits par rapport aux familles traditionnelles ; il est temps de remédier à cette situation. En outre,  
530 les LGBTIQ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexués ou queers) sont encore  
531 aujourd'hui sujet-te-s à de fortes discriminations dans notre pays. Le retard pour assurer les  
532 droits de ces personnes est immense ; il s'agit de le combler rapidement.

533 **9.6 Promouvoir le lien intergénérationnel**

534 Nous observons ces dernières décennies une fragmentation de la société et un isolement croissant  
535 des personnes âgées. Resserrer les liens entre les générations permet d'éviter des  
536 incompréhensions, voire des conflits sur le long terme, entre les jeunes et les aîné-e-s. Le  
537 regroupement sur un même lieu des structures pour différentes générations, des plus jeunes aux  
538 plus âgées, comme certaines communes le pratiquent, doit être promu. Ces projets permettent de  
539 renouer des liens qui n'existent plus de nos jours au sein des familles, de redonner goût à la vie  
540 aux personnes âgées tout en permettant aux enfants et aux jeunes de profiter de leur expérience.

541 **9.7 Après le salaire minimum, envisager le revenu de**  
542 **base inconditionnel**

543 La population neuchâteloise a accepté d'inscrire le principe d'un salaire minimum dans sa  
544 Constitution. En complément de cette mesure, les Verts préconisent de démarrer sans tarder des  
545 essais concrets de revenu de base inconditionnel. En effet, le revenu de base inconditionnel peut  
546 remplacer avantageusement le système des prestations sociales qu'il est nécessaire de simplifier.

547 **9.8 Éviter les coupes dans les domaines-clés de l'État**

548 Les Verts refusent les coupes dans les domaines-clés de l'État : éducation et formation, intégration  
549 professionnelle et sociale, santé et sécurité sociale. Ces domaines sont porteurs, permettront de  
550 contrer le "Paradoxe neuchâtelois" et sont particulièrement indispensables en période  
551 conjoncturelle défavorable.

552

## 553 **10 GOUVERNANCE**

554 **Pour un meilleur fonctionnement des institutions et une meilleure cohésion cantonale.**

### 555 **10.1 Améliorer la communication et la transparence** 556 **entre l'État et les citoyennes et les citoyens**

557 Élection après élection, votation après votation, le constat est le même : les taux de participation  
558 restent très bas. Les jeunes et les étrangers sont ceux qui participent le moins aux processus de  
559 décisions politiques. Les autorités doivent s'interroger sur les raisons de cette défection, revoir la  
560 manière dont elles communiquent et les outils qu'elles utilisent pour le faire. Les Verts estiment  
561 que c'est en étant au plus proche des citoyennes et des citoyens que le fonctionnement de l'État  
562 sera le plus transparent et le plus facile à comprendre. Pour ce faire, l'État doit mettre en place des  
563 mesures concrètes telles que la promotion de la transparence, du parlement des jeunes auprès  
564 des apprentis ou encore l'élaboration systématique de libellés simplifiés, en plus des termes  
565 légaux techniques, sur les documents officiels utilisés par la population.

### 566 **10.2 Simplifier les démarches administratives des** 567 **citoyennes et des citoyens et des entreprises avec** 568 **l'État**

569 Dans de nombreux domaines, les démarches administratives peuvent être simplifiées. Les  
570 formulaires aux informations redondantes, par exemple pour obtenir des subsides d'assurance-  
571 maladie ou une bourse d'étude, doivent être limités au minimum. Le guichet unique simplifie  
572 certaines démarches, il ne doit toutefois pas mener à une administration à deux vitesses. Les  
573 personnes n'ayant pas accès à cet outil ou à internet doivent donc toujours pouvoir effectuer  
574 toutes les tâches de manière aisée. De plus, l'accélération des procédures ne passent pas  
575 uniquement par la simplification des démarches, mais aussi par l'engagement de personnel pour  
576 répondre aux demandes.

### 577 **10.3 Encourager la médiation comme première mesure** 578 **dans la résolution de conflits**

579 La médiation doit absolument être encouragée dans tous les domaines (droit civil, administratif  
580 et pénal). Un arrangement qui ressort d'une médiation a l'avantage d'être accepté par les parties,  
581 puisqu'elles y ont contribué ensemble. La médiation est efficace, rapide et moins coûteuse que la  
582 procédure judiciaire et offre l'avantage de décharger les tribunaux.

### 583 **10.4 Limiter les externalisations de services**

584 Depuis quelques années, l'externalisation de services de l'État est de plus en plus forte, avec le  
585 fantasme d'en améliorer l'efficacité. Toutes les expériences ont montré qu'il fallait être prudent et  
586 donner aux nouvelles structures les moyens financiers pour s'adapter à leur "indépendance". Il  
587 est également important d'évaluer le mode de gouvernance de ces entités, et redonner au  
588 politique le pouvoir d'influencer la conduite stratégique.

589 **10.5 Améliorer la lisibilité des comptes en adaptant le**  
590 **dispositif de maîtrise des finances**

591 Le dispositif de maîtrise des finances tel qu'il a été révisé en 2019 n'est pas transparent. Il oblige  
592 l'État a présenté un compte de résultat bénéficiaire pour amortir un découvert et le transformer  
593 en dette nette. Il donne à la population l'illusion que l'État est sain alors que son endettement se  
594 creuse. Toutefois, les Verts soulignent que ce système favorise mieux les investissements et le  
595 maintien de la valeur des patrimoines financiers et administratifs.

596 **10.6 Respecter l'équilibre des régions**

597 Les Verts ont été à la base de la création de la commission consultative sur la cohésion cantonale  
598 après le dépôt d'une proposition d'États généraux sur le sujet. Ils sont attachés à une prise en  
599 compte de l'intérêt de l'ensemble de la population neuchâteloise, dans le respect de la diversité et  
600 de la complémentarité des régions.

601 Cependant, force est de constater que la population la plus pauvre et la plus vulnérable se trouve  
602 insidieusement encouragée à s'établir dans les montagnes sous prétexte que les loyers y sont  
603 meilleur marché, créant ainsi une différence socio-économique délétère entre les communes et  
604 les régions de notre canton. C'est pourquoi, les Verts exigent de l'État la mise en place rapide des  
605 États généraux de la cohésion sociale, ouverts à toute la population.

606 **10.7 Solidarité entre les communes**

607 En plus des frontalières et frontaliers, il y a actuellement dans le canton de Neuchâtel plusieurs  
608 milliers de pendulaires. Ceux-ci paient la totalité de leurs impôts dans la commune où ils sont  
609 domiciliés. Les communes du lieu de travail n'en retirent aucun bénéfice, ce qui provoque  
610 d'importantes disparités régionales. Dans le cadre de la péréquation financière cantonale, les  
611 Verts rappelleront au Conseil d'État de tenir compte de cet élément, invitant au respect de l'article  
612 5 de la Constitution cantonale qui souligne que l'État doit veiller à l'équilibre entre les régions.

613

# 614 **11 SANTÉ**

615 **Pour un système de santé accessible et basé sur la prévention.**

## 616 **11.1 Renforcer la prévention et la promotion de la santé**

617 La prévention reste le parent pauvre du système de santé. Il faut en renforcer les moyens pour  
618 assurer la mise en œuvre de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé 2016-  
619 2026. A propos de cette stratégie, les Verts demandent également la prise en compte de la  
620 problématique liée aux perturbateurs endocriniens et aux micropolluants ainsi que la  
621 problématique liée aux ondes électromagnétiques.

622 De plus, les Verts sollicitent la vigilance du Canton concernant les recommandations  
623 nutritionnelles actuellement en pleine évolution.

624 Finalement, la crise de la Covid-19 a mis en évidence la fragilité des malades chroniques. En effet,  
625 les maladies chroniques cardio-vasculaires, respiratoires, le diabète et l'obésité constituent des  
626 facteurs de risque importants de complication, parfois mortelles, de la Covid-19. Renforcer la  
627 prévention à l'égard de ces maladies permettra de rendre la population moins sensible à ce type  
628 de pandémie.

## 629 **11.2 Renforcer la prévention secondaire et tertiaire des** 630 **maladies chroniques**

631 La maladie chronique se vit et se gère essentiellement sur les lieux de vie et de travail par les  
632 personnes qui en sont atteintes. Souvent complexes, leur prise en charge nécessite un suivi  
633 multidisciplinaire proactif bien coordonné et un accompagnement de qualité. Le système de santé  
634 actuel ne favorise pas cette coordination, ce qui conduit bien souvent à des ruptures dans la  
635 continuité des soins. Malgré tous les efforts des médecins de famille, ce manque de continuité est  
636 souvent source de complications bien souvent évitables, de baisse de la qualité de vie et de coûts  
637 supplémentaires.

638 Par conséquent, l'État doit développer une politique qui encourage et favorise une meilleure  
639 coordination des soins autour et avec ces personnes atteintes de façon chronique dans leur santé,  
640 tout en leur offrant un accompagnement de qualité.

## 641 **11.3 Assurer un système de santé fort**

642 La crise de la COVID-19 a mis en évidence la dépendance de notre système de santé en personnel  
643 qualifié et de l'extérieur du Canton. Ainsi, moins de 70% du personnel soignant du réseau  
644 hospitalier neuchâtelois (RHNE) réside dans le canton, ce qui a été sujet de grande inquiétude  
645 durant le semi-confinement.

646 Aussi afin de renforcer notre système de santé, il est donc nécessaire de garantir du personnel en  
647 suffisance par la promotion des professions de la santé et l'augmentation des places de formation  
648 notamment en soins infirmiers. L'amélioration des conditions cadres de travail du personnel  
649 soignant et du personnel auxiliaire est également nécessaire afin de garantir l'attractivité de nos  
650 institutions. Les Verts désirent également investir et soutenir davantage les projets pilotes en  
651 matière de prise en charge de premier recours et de soins intégrés.

652 **11.4 Favoriser le maintien à domicile des personnes**  
653 **âgées**

654 L'État doit mettre les ressources financières nécessaires au développement du maintien à  
655 domicile. Par ailleurs, la fermeture des lits en institution (EMS) ne doit se faire qu'après la  
656 réalisation de modifications structurelles et organisationnelles permettant le maintien des  
657 personnes âgées à domicile. Les Verts sollicitent une garantie des conditions de travail du  
658 personnel d'accompagnement à domicile des personnes dépendantes. Ils demandent également  
659 que l'État priorise et formalise le soutien et la reconnaissance des proches aidants.

660 **11.5 Poursuivre la réorganisation des soins hospitaliers**

661 Les Verts attendent la réalisation effective de deux hôpitaux de soins aigus complémentaires,  
662 selon la LRHNe, et d'un centre de référence pour la réadaptation et les soins palliatifs.

663 **11.6 Mieux intégrer les médecines complémentaires**

664 Les médecines complémentaires doivent pouvoir être mieux reconnues et intégrées au système  
665 de soins, afin de respecter les demandes très diverses de la population en matière de promotion  
666 de la santé.

667 **11.7 Encourager une vision planifiée et cohérente des**  
668 **soins ambulatoires**

669 Les Verts demandent au Canton de s'intéresser à la pertinence des recommandations concernant  
670 les soins ambulatoires, au vu des coûts qui s'avèrent moins favorables qu'initialement supposé.

671 **11.8 Développer la solidarité**

672 Permettre aux femmes et aux hommes, aux différentes classes sociales, aux malades et bien  
673 portants, de rester solidaires, par exemple à veiller à la mixité sociale et générationnelle lors de la  
674 création d'appartements protégés.

675 **11.9 Pollution atmosphérique**

676 S'il a été possible de prendre des décisions politiques très contraignantes envers la population  
677 dans le but d'éviter une crise sanitaire sans précédent, il doit être possible d'en faire de même  
678 pour éviter les 2'200 décès annuels prématurés en Suisse dus à la pollution atmosphérique, dont  
679 les coûts sont estimés à 6,5 milliards de francs par année ! Les particules fines PM2.5 sont  
680 particulièrement nocives et causent de nombreux décès. Plus ces particules sont petites et plus  
681 elles pénètrent très profondément dans le système respiratoire et constituent un risque de  
682 mortalité accrue, d'infections respiratoires, de cancer du poumon ainsi que de maladies  
683 cardiovasculaires. C'est pourquoi ces particules doivent être mesurées de façon systématique et  
684 maintenues en-dessous du seuil limite de l'OMS et de l'OPAIR, comme pour les PM10.

685

- 686 **12 COLLABORATIONS**
- 687 **12.1 Groupe Agriculture, Nature et Environnement**
- 688 François Perret, Pierrine Perret, Romain Roustant, André Frutschi, Françoise Maire, Martial De  
689 Montmollin.
- 690 **12.2 Groupe Culture et Formation**
- 691 Cyril Tissot, Steven Woodford, Romain Roustant, Verena Attinger, Claude Grimm et Daniel Sigg.
- 692 **12.3 Groupe Economie, Social et Gouvernance**
- 693 Christine Ammann Tschopp, Eloi Jeannerat, Rémy Cosandey.
- 694 **12.4 Groupe Energie**
- 695 Stefano Giamboni, Rafael Muñoz, Evelyne Rouvinez, Doris Angst, Blaise Horisberger, Flavio  
696 Principi, Jean-Luc Nagel, Diego Fischer, Johan Schneider, Elisabeth Pastor.
- 697 **12.5 Groupe Mobilité et Aménagement du Territoire**
- 698 Rafael Muñoz, Rachel Oesch, Fabian Schwab, Olivier Neuhaus, Romain Roustant, Blaise  
699 Horisberger.
- 700 **12.6 Groupe Santé**
- 701 Rafael Muñoz, Romain Roustant, André-Philippe Mean, Brigitte Neuhaus, Jean-Emmanuel Lalive,  
702 Jean-Marc Pessina, Christelle Konrad.
- 703 **12.7 Groupe informatique et liberté**
- 704 Rafael Muñoz.
- 705 **12.8 Pour nouer la gerbe**
- 706 Roxane Kurowiak.